



## Evaluation à mi-parcours

**LEADER 2014-2020**

**Demande de dotation  
complémentaire**



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »



## Table des matières

1. Rappel de la stratégie initiale du GAL et des objectifs.....	4
2. Rappel des moyens prévus dans la candidature et ce qui a été mis en œuvre .....	5
3. Bilan – Etat des lieux de la programmation.....	7
a) Synthèse des données quantitatives (en lien avec annexe 1) .....	7
b) Points forts de la programmation .....	7
c) Points faibles .....	9
4. Perspectives et enjeux de fin de programmation .....	11
a) Enjeux de la fin programmation : point d’amélioration et moyens à mettre en œuvre sur la fin de programmation .....	11
b) Expression des besoins par fiche action : ce qui fonctionne/ce qu’il faudrait faire .....	12
c) Points de vigilance quant à l’atteinte des cibles et objectifs .....	13



## 1. Rappel de la stratégie initiale du GAL et des objectifs

Lors du lancement de l'appel à projets régional pour l'obtention du fonds européen LEADER, l'ex-Région Languedoc-Roussillon a également mis en place le dispositif des ATI territoriales et urbaines dans le cadre du FEDER et le dispositif DLAL FEAMP. De ce fait, le territoire s'est positionné sur 5 candidatures différentes (1 GAL LEADER, 1 GALPA FEAMP, 2 ATI urbaines et 1 ATI territoriale) portées par 3 chefs de files différents : le PETR Vidourle Camargue, la Communauté de communes du Pays de Lunel et la Communauté de communes Petite Camargue.

La stratégie du GAL Vidourle Camargue est donc inscrite dans une stratégie territoriale commune qui repose sur deux objectifs :

- l'organisation d'un pôle d'équilibre entre Nîmes et Montpellier, les villes de Lunel, de Vauvert et de Sommières étant identifiées comme « ville-moteur » du territoire.
- l'amélioration de l'image du territoire, le management de son attractivité et l'affirmation de son identité, afin de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire et développer l'activité touristique et économique.

Un diagnostic territorial initial réalisé en cohérence avec la charte de développement du territoire et des travaux de concertation effectués durant la candidature LEADER ont permis d'élaborer la stratégie initiale du GAL Vidourle Camargue. Cette stratégie se focalise sur les points forts du diagnostic afin d'appuyer le développement du territoire et également sur les points faibles pour pouvoir prendre du recul et améliorer la situation territoriale.

Une thématique cible a été choisie autour **du maintien des équilibres et de la transmission des richesses**, elle est déclinée en deux axes stratégiques comportant une réponse aux besoins territoriaux. Par ailleurs l'AFOM a mis en évidence 4 objectifs transversaux que sont **le management de l'attractivité, le développement durable, le soutien et développement d'actions intégrées, le développement du vivre ensemble et de la citoyenneté**. Ils guident la mise en œuvre du programme de développement en impactant notamment les critères de sélection des projets (sélection et classement des projets) :

- Le premier axe stratégique (**encourager le développement de l'économie liée aux spécificités du territoire**) porte sur le soutien à l'entrepreneuriat (dispositif 1) avec le maintien et le développement du tissu économique local en valorisant les savoir-faire locaux, les produits alimentaires de qualité et en facilitant l'accès aux services de proximité. Il aborde le tourisme (dispositif 2) dans le but de moderniser et diversifier les offres tout en respectant l'environnement. Enfin il comprend un regard sur l'employabilité aux fins de lever les freins à l'emploi (dispositif 3) ;
- Le deuxième axe stratégique (**transmettre et maintenir un cadre de vie privilégié**) veille au renforcement de la cohésion sociétale (dispositif 4) par la modernisation des équipements culturels et la mise en place d'espaces publics à vocation multigénérationnelle et/ou multifonctionnelle. Il intègre également la protection, la transmission et la valorisation des patrimoines (dispositif 5).

Deux dispositifs complémentaires animation (dispositif 7) et coopération (dispositif 6) permettent d'appuyer la stratégie mise en place.

## 2. Rappel des moyens prévus dans la candidature et ce qui a été mis en œuvre

Le GAL responsable du pilotage et de la mise en œuvre du programme LEADER au sein du PETR Vidourle Camargue est représenté par un comité de programmation de 24 sièges se composant d'acteurs privés (13) et publics (11), et d'une équipe technique se composant de 2 équivalents temps plein répartis sur 3 personnes avec des profils adaptés.

Afin de faciliter la mise en œuvre du programme LEADER et d'en faire une réussite pour le territoire, plusieurs moyens ont été mis en place par le GAL Vidourle Camargue : **un outil de suivi des indicateurs de réalisations** (maquette d'évaluation), **un plan d'évaluation, des visites sur place, un plan de communication, un comité de suivi interfonds, un processus de sélection par des appels à projets et des critères de sélection, la mise en place d'outils pour la dynamisation et l'implication du comité de programmation.**

- **L'outil de suivi des indicateurs de réalisation** est en place et permet de piloter la mise en œuvre de la programmation. Il s'agit d'une maquette dite « d'évaluation » qui regroupe 22 indicateurs principalement déterminés dans chaque fiche action afin de mesurer par dispositif les réalisations et les résultats. Elle est rendue accessible aux membres du comité de programmation à tout moment et au besoin d'une prise concertée de décision (exemple mise en place d'un appel à projets, ou modification des types d'opérations).
- Pour ce qui est **du plan d'évaluation**, il est mis en place une évaluation en 3 étapes. La première étape prend la forme d'une évaluation annuelle qui permet de s'assurer en continu de la bonne marche du programme. A cette fin, le GAL a mis en place la maquette d'évaluation, un chapitre dédié au programme LEADER dans le rapport d'activité annuel du PETR et une maquette financière de la programmation. La deuxième étape consiste en une évaluation à mi-parcours qui permet le recensement des premiers impacts de la stratégie. Sur cette base une concertation est menée avec les acteurs locaux (comité de programmation principalement) afin d'orienter, au regard de la stratégie initiale, la suite de la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire Vidourle Camargue. La troisième étape sera réalisée en fin de programmation sous forme d'une évaluation globale prêtant à une analyse complète des réussites du programme et de ses effets sur le territoire.
- Dans l'objectif de suivre les actions réalisées, le GAL a prévu d'organiser une **visite sur place** pour chaque réalisation (objectif visé même si au-delà des obligations données par l'autorité de gestion). Ces visites sont déclenchées lorsque le paiement est demandé. Ce temps d'échange permet de mieux appréhender les impacts des réalisations mais également de rappeler le sens de l'intervention de l'Europe sur le territoire ou rappeler certaines règles comme en matière de communication et de publicité.
- Au niveau **du plan de communication** un ensemble d'outils a été mis en place :
  1. Mise en place d'une identité visuelle : déclinée sur différents outils de communication. Elle a pour vocation de faciliter l'identification du programme par tous. Depuis 2016 cette identité visuelle est en place et reprise sur différents supports de communication comme un kakémono (pour le marquage de la présence des fonds européens sur divers événements) ou le bilan 2015-2017 du Pays Vidourle Camargue qui inclut une partie sur les réalisations du programme LEADER (voir Annexe 5 partie 3 « Communication autour du programme » du feuillet des annexes).
  2. Mise en place d'un document de communication pour la recherche des projets : inscrit dans la candidature du GAL Vidourle Camargue dans « le pack de démarrage » ce document d'appel n'a pas été réalisé. La dynamique de dépôt des dossiers et de consommation n'a pas semblé devoir faire émerger ce type de documents. En revanche, le GAL a mis en place un dossier de presse et un annuaire des projets 2007-2013 qui s'avèrent être une bonne aide au repérage de ce qu'il est possible de financer dans le cadre d'un programme LEADER.

3. Dynamisation des articles de presses et des articles dans les bulletins communaux et intercommunaux. Pour cela le GAL Vidourle Camargue organise des **conférences de presse**. Il y en a eu 5 depuis le démarrage de la programmation (lancement de la programmation le 30 mars 2016, lancement du projet promesses de taureau le 6 juillet 2017, point presse lors du séminaire national de lancement de la coopération les 6 et 7 décembre 2018, points presse lors des comités de suivis interfonds 2017 et 2018). Le GAL fait également des communiqués de presse après chaque comité de programmation. Ils ont été relayés à 29 reprises par la presse régionale. 11 bulletins communaux ou intercommunaux ont également fait écho d'une subvention de l'Union Européenne.
  4. Mobilisation des outils numériques : avec la mise en place d'une rubrique dédiée au programme européen LEADER 2014-2020 dans le site Internet du PETR et la mobilisation de la page Facebook du PETR Vidourle Camargue (voir Annexe 5 partie 3 « Communication autour du programme » du feuillet des annexes).
- Mise en place **d'un comité de suivi interfonds** : pour la communication sur les réalisations et également pour la cohérence entre les différents programmes présents sur le territoire du GAL (3 ATI, un GAL et un GALPA), un comité de suivi interfonds a été institué. Il se réunit sous forme événementielle à minima une fois par an à l'occasion du joli mois de l'Europe (du 12 au 19 mai 2017 – 29 mai 2018). Par ailleurs une **coordination interfonds** est en place puisque chaque comité de sélection a désigné un représentant aux comités de sélections des autres dispositifs et que les animateurs des différents dispositifs sont également invités. Chaque EPCI du territoire a par ailleurs désigné un référent pour le programme LEADER. Cette coordination permet notamment un partage des bonnes pratiques, d'éviter les doublons dans les possibilités de financement et de réorienter certains dossiers.
  - **Le processus de sélection des dossiers** : au regard des enjeux prioritaires lors du diagnostic initial, des **critères de sélection des projets** ont été élaborés par le comité de programmation entre fin 2015 et début 2016 (voir Annexe 5 l'exemple de grille de sélection dans le feuillet des annexes). Par ailleurs le GAL Vidourle Camargue a lancé trois appels à projets dans le but de sélectionner les meilleurs dossiers déposés dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase de programmation (appel à projets patrimoine menaçant risque de péril en 2016, appel à projets vivre ensemble en 2017, appel à projets restauration du patrimoine en 2018). Ce processus de sélection renforcé des dossiers est une nouveauté du programme 2014-2020 mais il rencontre l'assentiment du comité de programmation. En effet, sur la base d'un questionnaire à destination des membres du comité de programmation, 94% des membres ayant répondu se prononcent comme satisfait de la procédure de sélection des dossiers (voir Annexe 5, partie 5).
  - **L'implication du comité de programmation** : afin que le comité de programmation s'approprie le programme LEADER Vidourle Camargue, un kit d'information a été mis à disposition de chaque membre du comité. Il reprend les fondamentaux du programme, la liste des membres du comité, les fiches actions et la stratégie du GAL. Par ailleurs suite à l'évaluation 2007-2013 et dans un souci de bonne mise en œuvre du programme le vote à bulletin secret par boîtiers électroniques a été mis en place. A ce stade, il peut être considéré que cette mesure est bien perçue par les membres du comité puisque le quorum a toujours été atteint lors des comités de programmation et que lors de l'enquête de satisfaction auprès des membres 100% des réponses se portent sur la satisfaction quant à la procédure de vote.



### 3. Bilan – Etat des lieux de la programmation

#### a) Synthèse des données quantitatives (en lien avec l'Annexe 1)

La programmation du GAL Vidourle Camargue repose sur 7 fiches actions sur lesquelles ont été sélectionnés 45 projets pour un coût total de 3 435 656 € d'investissement dont 1 186 256 € de FEADER, soit 65,9% de l'enveloppe fixe (chiffres arrêtés au 25 Avril 2018). Le GAL Vidourle Camargue a été sollicité pour 215 idées à projets, 95 dossiers ont été accompagnés (suivis sur LEADER ou réorientés), 57 projets ont reçu un avis d'opportunité favorable de la part du comité de programmation et 45 projets ont été programmés (voir Annexe 5 partie 2.1 graphique 8). 42 projets ont été refusés en comité de programmation et 78 dossiers ont été abandonnés ou laissés sans suite par les porteurs de projets.

Sur les 45 projets programmés quelques données statistiques sont à relever :

- La typologie des porteurs de projets programmés est majoritairement publique : 80% (voir Annexe 5 partie 2.4 graphique 11) de porteurs de projets appartiennent au secteur public (17 projets portés par une commune, 14 par les communautés de communes, 5 par un syndicat mixte ou un autre établissement public). Ces derniers ont bénéficié d'une subvention FEADER totale de 1 019 548,33 €, alors que les porteurs de projets privés ont bénéficié de 166 707,52 € de FEADER qui se répartissent entre 6 projets d'entreprises et 3 d'associations.
- En moyenne un projet programmé obtient une subvention FEADER de 26 361 €. Cette moyenne varie d'une fiche action à l'autre, animation et coopération mis à part. C'est la fiche action tourisme qui subventionne le plus fortement (en montant) les projets. Le patrimoine est le dispositif le plus mobilisé avec un montant total de FEADER programmé de 371 171,07 €. Afin de réaliser leurs projets, les porteurs font appel à des cofinancements. Dans ce domaine l'Etat (top-up compris) est le premier cofinancier avec un montant de 594 815 €, la Région Occitanie est le deuxième cofinancier avec 295 430 €. Les départements du Gard et de l'Hérault ont contribué au cofinancement des projets pour 137 393 € (CD30) et 212 281 € (CD34) ce qui veut dire que les départements restent fortement engagés dans le programme LEADER avec un montant de 349 674 € de cofinancement.
- La dimension des projets programmés tend vers des projets à visée collective. 30 projets sont à dimension collective et 15 projets sont plutôt individuels ce qui donne un ratio en nombre de projets de 67% contre 33%. Ce ratio est de 86% pour 14% en montant FEADER.
- Enfin, en termes d'impact sur l'emploi, 61% des projets programmés soutiennent indirectement la création et le maintien de l'emploi. A ce stade, la programmation a permis la création de 8,5 ETP et le maintien minimum de 10 ETP. L'impact réel sur l'emploi reste difficilement quantifiable. A titre d'exemple, l'Ecole de Mer à Port Camargue emploie 17 ETP, le projet de création de cette école sur le dispositif 2 Tourisme a donc un impact sur le maintien de ces emplois mais reste à en définir l'impact réel.

#### b) Points forts de la programmation

Comme cela a pu être évoqué en fin de 2<sup>ème</sup> partie sur les moyens mis œuvre pour la programmation, **l'implication des membres du comité de programmation** est l'un des points forts de la programmation Vidourle Camargue.

L'implication des membres du comité s'illustre également par le nombre de réponses au questionnaire envoyé dans le cadre de l'évaluation ou encore la participation aux comités de suivi de celle-ci. La 2<sup>ème</sup> question de l'enquête auprès des membres du comité semble



pertinente pour expliquer leur implication. En effet les réponses tendent à montrer que le comité de programmation se sent reconnu, compétent et légitime dans son rôle puisque :

- 94% des participants pensent que le comité de programmation donne la possibilité de débattre autour des projets,
- 89% des participants considèrent que le comité de programmation applique la stratégie du GAL,
- 83% des participants pensent que le comité de programmation est représentatif du territoire,
- 83% des participants pensent que le comité de programmation connaît une complémentarité et une diversité de compétences,
- 78% des membres du comité pensent maîtriser le fonctionnement général du programme et la stratégie ciblée du GAL.

En points forts de la programmation, l'évaluation à mi-parcours fait apparaître une **bonne qualité générale des projets**. Celle-ci se mesure sur la prise en compte des objectifs transversaux de la candidature, le potentiel d'innovation, la diversité des thématiques et l'investissement à long terme.

Sur la qualité intrinsèque des projets il peut être précisé :

1. **Une bonne prise en compte des objectifs transversaux** définis durant la candidature. En effet hors coopération et animation, l'analyse qualitative des projets montre que ceux-ci contribuent globalement au management de l'attractivité, pour 80% à la citoyenneté et au vivre-ensemble (33 projets), pour 76% au développement durable (31 projets) et 54% des projets constituent une opération intégrée (22 projets) (voir graphique 14 Annexes 5).

2. La mise en œuvre **d'un panel étendu de thématiques** autour des projets : Comme le montre le graphique 15 du feuillet des annexes 5, la variété des thématiques touchées par les projets programmés est une réussite de la programmation. Les thématiques les plus représentées concernent la sauvegarde du patrimoine culturel et immatériel (13 projets), puis le vivre ensemble avec notamment 8 projets financés au titre du rapprochement citoyen et intergénérationnel.

Par ailleurs, le comité de programmation ne se focalise pas sur un seul élément pour valider un financement mais s'assure d'un impact positif sur plusieurs domaines. Il est aidé pour cela par le principe de notation à l'aide de grilles de sélection et la présentation des projets par une fiche technique multicritères (réponse à la stratégie, aux critères transversaux, plus-value...). (Voir exemple dans la partie du feuillet des annexes n°5).

3. **Une bonne capacité d'innovation** : Celle-ci ne repose pas uniquement sur l'innovation technologique mais se répartie entre l'innovation d'usage, technique ou sociale. Ainsi, 33 projets connaissent une innovation d'usage, c'est-à-dire par rapport aux biens et services proposés, 17 projets concernent une innovation sociale par rapport à l'organisationnel existant et 6 projets concernent une innovation technique, en relation avec leur processus global ou le circuit de commercialisation (graphique 17 du feuillet des annexes n°5).

4. **Des dépenses inscrites sur le long terme** : Sur le total d'investissement de 3 435 656 €, 80% concernent des dépenses d'investissement (voir graphique 12 du feuillet des annexes n°5). Elles se répartissent entre le poste « Aménagement / construction » (67% des dépenses pour 26 projets) et le poste « Equipement / matériel » (13% des dépenses pour 16 projets).

Les 20% de dépenses de fonctionnement se répartissent elles en 5 postes (frais de personnel 11%, études 8%, communication, prestations artistiques et frais de missions pour 1% environ).

Le questionnaire auprès des membres du comité de programmation a fait remonter les projets suivants comme étant emblématiques pour la programmation. Comme mentionné précédemment ces projets présentent plusieurs points d'intérêt.

Intitulé du projet	Fiche action / thème principal	Autres points d'intérêt
Parc du foyer de Calvisson.	FA 4 cohésion sociétale : aménagement d'un jardin public favorisant le rapprochement citoyen intergénérationnel	Complémentarité avec le foyer communal, proximité avec le centre-ville et le marché, équipements multi générationnels.
Taureaux jeunes en promotion.	FA 5 patrimoines : soutien aux courses de taureaux jeunes. Le projet permet de faire vivre et transmettre les traditions	Le projet d'explication de la course camarguaise s'adresse aux touristes et jeunes et néo résidents = facteur d'intégration et d'attractivité.
Acquisition d'une calèche adaptée PMR	FA 2 tourisme : tourisme de qualité adapté aux PMR	Favorise l'inclusion sociale et le vivre ensemble. Projet complémentaire avec des investissements similaires dans le secteur du tourisme (hébergement notamment).
Travaux de restauration de l'église de Saint-Laurent d'Aigouze.	FA 5 patrimoines : sauvegarde d'un élément clé du patrimoine culturel (Toril dans la sacristie de l'église)	Participe à l'amélioration de la qualité du cadre de vie (élément structurant de centre-ville). Attractivité de la place autour des commerces avec effet sur le vivre-ensemble. Attractivité touristique.
Aménagement d'un espace de coworking via innova	FA 3 employabilité : réponse aux nouvelles formes de travail avec effet sur l'employabilité	Participe à la requalification d'un incubateur d'entreprise. Facilite l'installation de jeunes entrepreneurs en offrant des services adaptés et créant le contact avec les collectivités publiques.
Produits en conserve AOP taureaux de Camargue	FA 1 entrepreneuriat : valorisation des produits locaux certifiés	Création d'emploi, favorise le maintien d'un commerce de proximité en centre-ville (hiver notamment). Rend un produit local disponible pour les touristes avec possibilité de le ramener chez soi.
Réalisation de 5 parcours de géocaching	FA 2 tourisme : tourisme numérique	Valorisation numérique du patrimoine local par une approche ludique, en favorisant la mise en réseau et le partenariat, amélioration de l'attractivité.
Exposition 500ème anniversaire du protestantisme	FA 5 patrimoines : valorisation du patrimoine immatériel	Organisation d'expositions partenariales sur le patrimoine protestant, valorisation touristique. Mise en réseau (7 structures culturelles, 20 communes, 14 associations).

### c) Points faibles de la programmation

L'évaluation qualitative, quantitative et les questionnaires auprès des membres du comité de programmation et des porteurs de projets permettent de mettre en avant les questionnements suivants :

#### 1. La complexité du programme et les délais de traitement

72% des interrogés sont d'accord pour considérer que la complexité administrative et réglementaire est un point faible de la programmation. Il en est de même pour les délais de

traitement des dossiers. Lors des comités techniques, il a été rappelé que les délais de traitement et plus particulièrement de paiements excluent certains porteurs de projets de la programmation. Cette difficulté s'exerce plus fortement sur les porteurs de projets privés ce qui explique certainement en partie le déséquilibre entre porteurs de projets publics et privés.

## **2. Le déséquilibre entre porteurs de projets publics et privés**

Comme évoqué précédemment, 80% des projets sont portés par des maîtres d'ouvrage publics qui bénéficient de 1 019 548 € (86%) du FEADER programmé. Les porteurs de projets privés ont bénéficiés de 166 707 € de subvention FEADER soit 14% du montant programmé.

Cette disparité peut sans doute s'expliquer également par l'insuffisance d'outils d'accompagnement des maîtres d'ouvrage privés qui ont obligatoirement besoin d'un cofinancement public. A ce sujet, l'entrée en vigueur de la loi NOTRe a déstabilisé l'apport en cofinancement précédemment supporté par les conseils départementaux.

Un complément d'explication peut sans doute être trouvé autour de la connaissance du programme par les porteurs de projets privés. La communication autour du programme et de ses possibilités doit encore faire l'objet d'une attention particulière.

## **3. Une communication encore imparfaite**

Lors de l'enquête menées auprès des membres du comité de programmation, 50% des enquêtés se sont prononcés comme satisfaits de la communication autour du programme ce qui laisse encore une marge de progression.

Le comité technique de suivi de l'évaluation du 13 juin 2018 partage en partie ce constat en précisant deux éléments :

- un effort doit être fait par les porteurs de projets qui doivent être un meilleur relai de l'intervention de l'Union Européenne sur le territoire,
- la communication conduite par le GAL sous valorise certains thèmes. Par exemple les questions n°8 et n°9 de l'enquête auprès des membres du comité de programmation montrent une faible perception de la prise en compte du vivre-ensemble alors que ce thème est pris en compte de manière transversale par le GAL. 8 projets concernent directement le rapprochement intergénérationnel, le thème du vivre-ensemble a fait partie des critères de sélections de l'appel à projets patrimoines et les projets relatifs aux services de proximité abordent cette question.

## **4. Retard de mise en œuvre des fiches actions tourisme et employabilité**

L'évaluation quantitative montre une répartition de FEADER par fiche action inégale. Coopération mise à part, la fiche action 3 Employabilité n'a bénéficié que de 5% de l'enveloppe FEADER programmée (61 855 €) contre un taux maximum de 31% (371 171 €) pour la fiche action 5 Patrimoines.

Au regard des objectifs fixés dans les indicateurs par fiches actions, la fiche action n°2 sur le tourisme est également en retard de programmation puisque seulement 7 dossiers ont été programmés sur 15 ciblés.

Pour la fiche employabilité, le retard peut s'expliquer par le fait que cette fiche action est positionnée en incitation financière plus qu'en réponse à une forte demande des porteurs de projets. Le dispositif est nouveau pour le territoire qui doit encore se l'approprier.

En ce qui concerne le tourisme, il peut être rappelé que la fiche action cible les porteurs de projets publics et privés et qu'un seul dossier a été porté par un porteur de projet privé. Cette situation remet en lumière **le problème de l'accessibilité aux cofinancements** qui est en intensité de réponses la deuxième faiblesse de la programmation relevée par les personnes enquêtées.

## 4. Perspectives et enjeux de fin de programmation

### a) Enjeux de la fin programmation : point d'amélioration et moyens à mettre en œuvre sur la fin de programmation

Les 4 points faibles cités précédemment représentent naturellement un enjeu pour le GAL. En ce qui concerne :

#### 1. La complexité du programme et les délais de traitement

Ce point d'enjeu n'est pas inhérent au GAL mais au programme LEADER dans le contexte de la régionalisation. Avec la fin de l'instrumentation, les délais devraient s'améliorer. Une bonne coordination entre le GAL et l'autorité de gestion permettra d'atténuer en partie la question des délais. Le GAL s'attachera à développer encore plus les documents types mis en place pour les porteurs de projets afin de limiter la complexité du programme.

#### 2. Le déséquilibre entre porteurs de projets publics et privés

Afin de faire remonter le nombre de projets privés le GAL a sensibilisé les communautés de communes membres du GAL afin qu'elles puissent cofinancer les projets des entreprises. Un comité technique en date du 29 mai 2018 a permis d'aboutir à un accord sur la mise en place d'un cofinancement dans chaque EPCI. Il permettra de mobiliser 250 000 € de FEADER sur la seconde de phase de la programmation à destination des entreprises.

Cet accord bénéficiera aux fiches actions du dispositif 1 Employabilité mais également du dispositif 2 Tourisme sur lequel l'animation sera renforcée.

#### 3. Une communication encore imparfaite

La dynamique de l'évaluation de mi-parcours permettra d'accentuer la communication sur les résultats de la programmation. Le GAL prévoit de faire un document de communication à cette échéance. Le chargé de mission LEADER stagiaire mobilisera le temps de stage restant en juillet pour dynamiser la communication (annuaire des projets à mi-parcours).

Le comité de programmation a demandé à l'équipe du GAL de veiller à une meilleure communication par les porteurs de projets cela sera donc un point d'attention en seconde partie de programmation.

Un conseil de développement sera mis en place prochainement au sein du PETR, il pourrait contribuer à renforcer la communication autour du programme sous l'impulsion notamment des membres du comité de programmation qui seront délégués au conseil de développement (élément prévu dans les règles de fonctionnement votées par le comité syndical du PETR).

Il peut toutefois être précisé que les visites sur place effectuées lors des demandes de paiement n'ont pas mis à jour de défaut de communication au regard des obligations réglementaires de l'Union Européenne.

#### 4. Retard de mise en œuvre des fiches actions Tourisme et Employabilité

Comme évoqué en point 2, une attention sera portée à l'animation de la fiche action Tourisme. En ce qui concerne l'employabilité comme mentionné précédemment cette fiche action a été créée pour faire de l'incitation financière. Lors de la constitution de la stratégie du GAL et de la réflexion AFOM, ce thème a été porté essentiellement par la société civile, réussir la programmation sur ce thème est donc un enjeu.

Toutefois, la seconde partie de la programmation devrait être plus dynamique sur la question de l'enjeu mobilité notamment. Ce thème est aujourd'hui un thème validé par les membres du PETR. Il est d'ailleurs inscrit au titre du contrat territorial régional en cours d'écriture. Enfin, le PETR Vidourle Camargue travaille actuellement à la mise en œuvre d'un contrat de réciprocité avec l'agglomération de Nîmes dont la mobilité sera l'un des deux thèmes principaux.

#### 5. Problème d'accessibilité aux cofinancements

Ce point d'enjeu est le deuxième qui n'est qu'en faible partie inhérent au GAL. Comme mentionné précédemment, une mobilisation des EPCI est prévue pour dynamiser le cofinancement des entreprises.

## b) Expression des besoins par fiche action : ce qui fonctionne/ce qu'il faudrait faire

<b>Fiche action 1 : Entrepreneuriat</b>	
Besoins en FEADER	10 dossiers sont identifiés dans le portefeuille de projets, ce qui représente une enveloppe FEADER de 208 464, 80 €
Ce qui fonctionne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une majorité de projets d'entreprises sont programmés sur cette fiche action (71% des projets sont portés par des maitres d'ouvrages privés).</li> <li>• Projets en lien avec les ressources agro-alimentaires du territoire et développement des services de base à la population.</li> <li>• Un nombre important de projets valorise des produits certifiés (AOP, Bio...).</li> <li>• Effet sur l'emploi avéré (création et maintien d'emplois).</li> </ul>
Ce qu'il faut faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une animation renforcée sur le cofinancement aux entreprises. Faire vivre le partenariat annuel des 5 communautés de communes à cofinancer les entreprises sur les <b>fiches action 1 et 2</b>. (Cofinancement de 62 500€ appelant 250 000 € de FEADER)</li> </ul>

<b>Fiche action 2 : Tourisme</b>	
Besoins en FEADER	8 dossiers sont identifiés dans le portefeuille de projets, ce qui représente une enveloppe FEADER de 224 760 €
Ce qui fonctionne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux équipements et activités touristiques</li> <li>• Projets de qualité répondant à des demandes spécifiques (accès PMR, nouvelles technologies, expérience...).</li> </ul>
Ce qu'il faut faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer d'atteindre les cibles des indicateurs de la fiche action</li> <li>• Maintenir une animation renforcée sur le cofinancement aux entreprises. Faire vivre le partenariat annuel des 5 communautés de communes à cofinancer les entreprises sur les <b>fiches action 1 et 2</b>. (Cofinancement de 62 500€ appelant 250 000 € de FEADER).</li> </ul>

<b>Fiche action 3 : Employabilité</b>	
Besoins en FEADER	5 dossiers sont identifiés dans le portefeuille de projets, ce qui représente une enveloppe de FEADER de 108 028 €
Ce qui fonctionne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet d'incitativité de la fiche action satisfaisant.</li> <li>• Bonne complémentarité avec le FSE sur les projets mobilités.</li> </ul>
Ce qu'il faut faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de la réalisation de projets d'infrastructures découlant des études financées en 1<sup>ère</sup> partie de programmation.</li> <li>• Appuyer la compétence emploi et formation des communautés de communes pour faire sortir des projets en la matière.</li> </ul>

<b>Fiche action 4 : Cohésion sociale et cadre de vie</b>	
Besoins en FEADER	6 dossiers sont identifiés dans le portefeuille de projets, ce qui représente une enveloppe de FEADER de 274 590 €
Ce qui fonctionne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaucoup de projets ayant un effet sur le vivre ensemble, la qualité du cadre de vie et le rapprochement intergénérationnel.</li> <li>• Projets structurant pour l'accès à la lecture (équipement, numérique...).</li> </ul>
Ce qu'il faut faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfléchir à la mise en œuvre d'un nouvel appel à projets sur le vivre ensemble et le rapprochement intergénérationnel.</li> </ul>

<b>Fiche action 5 : Patrimoines</b>	
Besoins en FEADER	Appel à projets en cours jusqu'à janvier 2019 avec un portefeuille de projets suffisant pour consommer l'enveloppe réservée de 150 000 € FEADER
Ce qui fonctionne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteinte des indicateurs ciblés avec baisse effective du patrimoine en péril</li> </ul>
Ce qu'il faut faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite de l'appel à projets et veille sur les réalisations (sélection des meilleurs projets).</li> </ul>

<b>Fiche action 6 : Coopération</b>	
Besoins en FEADER	2 dossiers sont identifiés dans le portefeuille de projets ce qui représente une enveloppe de FEADER de 32 286 €
Ce qui fonctionne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation de nouveaux partenaires.</li> <li>• Projets portés par des acteurs différents du GAL.</li> </ul>
Ce qu'il faut faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer d'atteindre les cibles des indicateurs de la fiche action.</li> </ul>

<b>Fiche action 7 : Animation / Fonctionnement GAL</b>	
Besoins en FEADER	Le fonctionnement du GAL de 2019 à 2023 représente 346 666 €
Ce qui fonctionne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de 13 comités de programmation avec atteinte systématique du double quorum.</li> <li>• Bon niveau de programmation.</li> </ul>
Ce qu'il faut faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer l'animation sur certaines fiches actions.</li> <li>• Renforcer la communication autour de certains de thèmes et veiller sur la publicité demandée aux porteurs des projets.</li> <li>• Veiller aux sous-réalisations afin de réinjecter rapidement le FEADER.</li> <li>• Maintenir la dynamique de programmation et veiller au respect des indicateurs définis.</li> </ul>

### **c) Points de vigilance quant à l'atteinte des cibles et objectifs**

Lors du comité de programmation du 4 juillet 2018 le comité de programmation a validé les points de vigilance suivants pour le GAL Vidourle Camargue :

- Accentuer l'animation sur les thèmes de la mobilité et du tourisme (partenaires extérieurs à mobiliser sur certaines thématiques),
- Mise en place d'un accord avec les 5 communautés de communes pour cofinancer les maîtres d'ouvrage privés, portant des projets d'entrepreneuriat ou de tourisme,
- Renforcer la communication sur les fonds FEADER : l'équipe technique du GAL veillera de manière plus assidue sur la publicité demandée auprès des maîtres d'ouvrage (en cas d'absence = risque de pénalités). Ensuite, un conseil de développement du PETR sera mis en place prochainement, et pourrait contribuer à renforcer la communication autour du programme,
- Garder des moyens financiers pour assurer une communication jusqu'à la fin du programme,
- Ne pas faire de transfert financier entre fiches actions trop rapidement,
- Garder la dynamique du comité de programmation et organiser un meilleur retour sur les projets réalisés (visites des réalisations, annuaires des projets 2014-2020),
- Contrôle sur place des projets et mise en paiement soutenus des dossiers pour participer au maintien de la réserve de performance FEADER du PDR Languedoc-Roussillon 2014-2020.





# Evaluation à mi-parcours

**LEADER 2014-2020**

**Demande de dotation complémentaire**



**Contact :**

**GAL Vidourle Camargue**

**421 avenue Maurice Privat**

**30 600 VAUVERT**

**04.34.14.80.00 / [europe@petr-vidourlecamargue.fr](mailto:europe@petr-vidourlecamargue.fr)**



*« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »*